



Changement contrat d'assurance

Par **franckled**, le **01/06/2010** à **12:59**

Bonjour,

L'organisme gestionnaire d'un logement dont je dispose (De Robien) m'adresse un document me demandant de choisir la nouvelle formule assurantielle pour couvrir les carences locatives et détériorations. Cette nouvelle offre est plutôt désavantageuse puisque la protection ne couvre plus 12 mois mais 6 mois.

Cette proposition fait suite un changement dans le contrat de l'assureur vers le gestionnaire lui même semble t il avec augmentation des frais de gestion de 2% à 2,5% ce qui a poussé le gestionnaire à trouver un autre contrat d'assurance qu'il propose maintenant à ses clients (dont moi même).

Ma question est de savoir si je dois me positionner sur cette proposition ou si je peux rester sur le contrat signé l'année dernière, plus avantageux pour moi ? Dans quelles mesures suis je obligé d'adhérer à un nouveau contrat d'assurance ?

Merci beaucoup de votre aide.

Bien cordialement

Franck